



Livre Blanc

“Commerce et Fiscalité”

Synthèse

- 2011 -

Le Conseil du Commerce de France vient d'élaborer, en liaison avec les principales fédérations du commerce, un livre blanc « Commerce et Fiscalité ».

Ce livre blanc est réalisé à partir des données publiques disponibles recueillies auprès de l'INSEE, du Régime Social des Indépendants, de l'ACCOS et du Ministère de l'Économie et des Finances, complétées, pour la période 2008 - 2010, par une enquête conduite par un cabinet spécialisé auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises du commerce.

Ce document dresse, au cours de la décennie écoulée, un bilan de l'évolution des principaux impôts et taxes qui concernent le commerce et aboutit à un **double constat** :

- **le commerce enregistre une pression fiscale de plus en plus forte, liée notamment à la fiscalité locale.** Le commerce subit par ailleurs plusieurs nouveaux prélèvements dont la gestion administrative est particulièrement lourde (taxes sectorielles et écotaxes, taxe locale sur la publicité extérieure, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales),
- **la hausse de la pression fiscale est déconnectée de la progression du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée du commerce** et peut, à terme, conduire dans un contexte très concurrentiel à des arbitrages défavorables à l'emploi.

I. Le commerce : un acteur incontournable de l'économie française

Le commerce fait désormais quasiment jeu égal avec l'industrie :

- 10 % du PIB (12 % pour l'industrie) ,
- 3,3 millions d'actifs dont 3 000 000 de salariés (3,6 millions dans l'industrie, y compris l'énergie) ,
- 19,8 % des salariés du secteur privé.

Depuis 15 ans, le dynamisme du commerce est spectaculaire : **l'emploi salarié dans le commerce a augmenté de 25 %**, rythme supérieur à celui de l'ensemble de l'économie, passant de 2 465 000 (1993) à 3 026 000 (2008), soit plus 500 000 emplois.

Par ailleurs, en dépit du tassement de la consommation sur la période récente, le commerce est le secteur qui a le mieux résisté à la crise avec un recul négligeable de l'emploi salarié de 3 026 000 en 2008 à 2 988 000 en 2009.

Ainsi, le commerce agit comme un « stabilisateur incorporé » de l'emploi en France et contribue, sur l'ensemble du territoire, à enrayer les pertes d'emploi. Le commerce, et en particulier le commerce de détail, demeure une **porte d'entrée pour les personnes peu qualifiées et notamment les jeunes sur le marché du travail** :

- **1 jeune actif (moins de 25 ans) sur 4 travaille dans le commerce ;**
- **12 % des salariés du commerce ont moins de 24 ans** contre 9 % pour le reste de l'économie.

II. Le commerce français, une *job machine* menacée ?

Depuis 1993, le dynamisme du commerce a constitué un atout considérable en termes d'emplois et d'animation pour nos villes et nos territoires.

Après une expansion soutenue au cours des deux dernières décennies, le commerce entre dans une phase d'évolution plus contrastée :

- incertitudes sur la vigueur de la reprise économique et de la consommation (impact du chômage, réduction des dépenses sociales et hausses des impôts),
- inflation importée liée à la hausse du prix des matières premières qui pèse sur les marges et pourrait conduire à une hausse des prix,
- mutations du commerce : notamment à travers l'essor des réseaux de proximité et du commerce électronique, qui génère moins de créations de magasins physiques et qui entraîne des efforts importants d'adaptation des commerçants.

Ces évolutions et la hausse récente des prélèvements obligatoires provoquent un effet de ciseaux qui pourrait, à l'avenir, impacter la capacité du commerce à créer de l'emploi.

III. Un contributeur majeur

Le commerce contribue désormais de manière très significative aux recettes fiscales :

- il paie, hors IS, 17,6 Md€ d'impôts (contre 16,8 Md€ pour l'industrie),
- il réalise 17,4 % de la valeur ajoutée et verse 23,1 % des impôts et taxes, hors IS,
- il acquitte 22,1 % de l'impôt sur les sociétés, alors qu'il représente 14,7 % du résultat net des entreprises.

Depuis 2004, **les impôts et taxes ont augmenté plus rapidement dans le commerce** que dans le reste de l'économie, notamment l'industrie.



IV. Une pression fiscale exponentielle

Les prélèvements obligatoires augmentent à un rythme supérieur à l'évolution des chiffres d'affaires et de la valeur ajoutée. De 2000 à 2007, hors IS, le total des prélèvements sur le commerce a ainsi augmenté de 66 %, la valeur ajoutée de 40 % et le chiffre d'affaires de 31 %.

Alors que la crise a globalement généré un tassement des chiffres d'affaires, la tendance s'aggrave et les commerces sont confrontés depuis 2008 à de nouveaux prélèvements.

1. Une fiscalité locale « explosive »

2004 à 2009	Taxe foncière	+ 20 % de 2004 à 2009 dans une trentaine de villes françaises avec une mention particulière pour la ville de Paris (+ 65,49 %).
1998 à 2007	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (assise sur la valeur locative et les surfaces)	multipliée par 2 en 9 ans
2009	Taxe locale sur la publicité extérieure	création d'une nouvelle taxe étendue aux enseignes et majoration des taux
2010	Contribution économique territoriale – qui a remplacé la taxe professionnelle	jusqu'à + 50 % par rapport à 2009, avec une moyenne de 30 %.
2010	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	- le produit a déjà triplé depuis 2004 : - jusqu'à + 20 % (à raison de 5% par an) à partir de 2012 dans le cadre de son transfert aux communes
2011	Taxe sur les bureaux et les surfaces commerciales en région parisienne	augmentation sensible du tarif pour financer le Grand Paris, triplement du tarif « commerce » à Paris et dans les Hauts de Seine

Sources : INSEE, DGFIP (jusqu'en 2007) et CdCF

Cette explosion de la fiscalité locale a un **double impact** :

- elle pèse sur l'outil de travail et génère un surcoût d'exploitation.

La plupart des taxes locales sont assises sur les surfaces de vente, c'est-à-dire l'outil de travail des commerçants, et constituent désormais un surcoût d'exploitation très significatif dans les zones urbaines. La revalorisation des valeurs locatives, inscrite dans la loi de finances pour 2011, va aggraver cette tendance.

- **elle affecte l'emploi.**

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui succède, pour partie, à la taxe professionnelle, est un prélèvement directement proportionnel à la masse salariale qui, dans le commerce comme dans les services, représente une part essentielle de la valeur ajoutée. La majorité des entreprises interrogées constatent, suite à la réforme de la taxe professionnelle et hors écrêtement, des hausses comprises entre 15 et 50 %.

2. La fiscalité environnementale se déploie et les taxes sectorielles se multiplient

Destinées à financer la filière de recyclage des produits, les éco-contributions, mises en œuvre en ordre dispersé par des organismes distincts, concernent un nombre croissant de produits (emballages en 2004, appareils électriques et électroniques en 2006, papiers en 2007, textiles et chaussures en 2009, piles et cumulateurs en 2009) et s'étendent à de nouveaux secteurs (ameublement, peintures).

Les taxes sectorielles continuent de prospérer (taxe sur les farines, taxes sur les huiles, récente contribution pour une pêche durable en 2008).

3. Des impôts « bureaucratiques »

Alors que l'administration fiscale a entrepris depuis plusieurs années de sérieux efforts de simplification en direction des entreprises, plusieurs taxes, élaborées sans réelle concertation préalable avec le commerce, connaissent de réelles difficultés d'application. Ces taxes engendrent des coûts administratifs significatifs au niveau de chaque magasin.

- **Eco-contributions et taxes sectorielles** : l'établissement de l'assiette nécessite une charge de travail considérable... pour une recette parfois **modeste**,
- **Taxe locale sur la publicité extérieure** : son recouvrement et sa perception relèvent des mairies lesquelles, compte tenu de l'imprécision des textes l'appliquent parfois de manière contestable,
- **Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises** : mise en place à marche forcée début 2010, elle s'accompagne désormais d'une nouvelle obligation **déclarative des effectifs par site et par commune**, qui s'ajoute à une obligation ancienne : la déclaration annuelle des salaires, réalisée au niveau central,
- **Taxe sur les surfaces commerciales** : jusqu'alors gérée par la tête de réseau ou par le siège, elle donne désormais lieu à une déclaration supplémentaire de la surface de vente et à un règlement de l'impôt par chaque établissement.



Conclusion : ouvrir un débat sur la fiscalité du commerce

Le débat sur les incidences économiques, sociales et territoriales de la fiscalité du commerce n'a pas été mené sérieusement. **L'argument selon lequel le commerce ne serait pas délocalisable** – à la différence de l'industrie, **ne justifie en aucun cas que les prélèvements sur les entreprises du commerce puissent augmenter plus vite que leur chiffre d'affaires et leur valeur ajoutée.**

Outre les taxes sectorielles, l'étude montre que **le commerce fait simultanément face à la croissance en flèche de trois impositions majeures** : la **contribution économique territoriale** (CET, comprenant une Contribution Foncière sur les Entreprises – CFE et une Contribution sur la Valeur Ajoutée – CVAE), la **taxe foncière** et la **TASCOM**.

La CET est une taxe sur les salaires et l'emploi, car elle pèse, à travers la CVAE, sur la valeur ajoutée, composée dans le commerce pour une large part de salaires. A cet égard, la CVAE est un retour en arrière surprenant : au début des années 2000, le législateur avait précisément retiré les salaires de l'assiette de la taxe professionnelle.

La majorité des entreprises de l'échantillon constatent une hausse de CET de l'ordre de 30 % suite à la réforme. Comment, au-delà de la période de lissage limitée à 4 ans, amortir une hausse de cette ampleur sans un effort accru de maîtrise des coûts salariaux ?

Les autres taxes (CFE, taxes foncières, TASCOM) ont pour assiette l'emprise foncière et les surfaces de vente et pèsent, par construction, sur l'outil de travail des commerçants.

La revalorisation des valeurs locatives, qui constituent la base de référence de la plupart des taxes locales, **aggraverait cette tendance.**

Les pouvoirs publics se trouvent là face à une contradiction de plus en plus flagrante entre, d'une part, un **objectif d'aménagement urbain et de diversité commerciale** (dont le projet de réforme de l'urbanisme commercial en cours d'examen au Parlement est une illustration) et, d'autre part, une **augmentation très sensible de la fiscalité territoriale.**

La croissance des prélèvements ne peut se poursuivre à un rythme supérieur à l'évolution des chiffres d'affaires sans risque majeur pour l'emploi local.

CONSEIL DU COMMERCE DE FRANCE

40, boulevard Malesherbes - 75008 Paris

Tél : 01 40 15 03 03 - Fax : 01 40 15 97 22 - www.cdcf.com